



MUTA SANTÉ

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (RSSF)

*Rapport 2021 sur les données au
31 décembre 2020*

Version 2 du 29/04/2021



MUTA SANTÉ est une marque déposée au Livre B du Code de la Mutualité et immatriculée au Répertoire SIREN sous le N° 331 82 071.
MUTA SANTÉ - CS 92200 - 98000 MALHOU-SE CEDEX - t. 05 80 35 45 00 - info@muta-sante.fr - www.muta-sante.fr

Table des matières

INTRODUCTION	4
LEXIQUE	5
SYNTHESE	6
ACTIVITES ET RESULTATS	7
1-1 ACTIVITES	7
1-2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION.....	9
1-3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	10
1-4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES	11
1-5 AUTRES INFORMATIONS	11
SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	12
2-1 INFORMATIONS GENERALES.....	12
2-2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE....	14
2-3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES y compris l'évaluation interne de solvabilité.....	15
2-4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	16
2-5 FONCTION AUDIT INTERNE.....	18
2-6 FONCTION ACTUARIELLE	19
2-7 SOUS TRAITANCE	19
2-8 AUTRES INFORMATIONS.....	19
PROFIL DE RISQUE	20
3-1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	21
3-2 RISQUE DE MARCHE.....	24
3-3 RISQUE DE CREDIT	25
3-4 RISQUE DE LIQUIDITE	27
3-5 RISQUE OPERATIONNEL	28
3-6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	29
3-7 AUTRES INFORMATIONS	29
VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
4-1 ACTIF.....	31
4-2 PROVISIONS TECHNIQUES.....	32
4-3 AUTRES PASSIFS.....	33
4-4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....	34



4-5 AUTRES INFORMATIONS	34
GESTION DU CAPITAL	35
5-1 FONDS PROPRES	35
5-2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL SOLVABILITE REQUIS	37
5-3 UTILISATION DU SOUS MODULE « risque sur action » ...	38
5-4 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE	38
5-5 NON-RESPECT DU SCR OU DU MCR	38
5-6 AUTRES INFORMATIONS	38

INTRODUCTION

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du règlement.

Il concerne la période de référence du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2020, a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de la séance du 29 mars 2021.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et est publié sur le site internet de l'entreprise.

LES CHIFFRES CLÉS

*124 000 personnes
couvertes en santé
pour 85 000 chefs de
famille*

*1 900 assurés en
prévoyance auxquels
s'ajoutent 18 000
salariés gérés pour
d'autres assureurs*

*Un chiffre d'affaires
TTC de 101,1M€ et HT
de 88,7M€*

*Un résultat
comptable de 3,6M€*

*Un ratio de solvabilité
de 235%*

*Des fonds propres de
59M€*

LEXIQUE

- ACPR** Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- BE** Meilleure estimation (Best Estimate)
- EIRS** Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA en anglais)
- ID** Impôt Différé
- LoB** Ligne d'activité en français (Line of Business)
- MCR** Minimum de capital requis (Minimum Capital Requirement)
- ORSA** Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
- QRT** Quantitative Reporting Templates, ou états quantitatifs
- SCR** Capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement)

SYNTHESE

MUTA SANTÉ est une mutuelle livre II, régie par le code de la Mutualité, agissant principalement en assurance santé et possédant les agréments pour les branches 1 (accidents) et 2 (maladie) et depuis septembre 2019 également pour les branches 20 (Vie-Décès) et 21 (Natalité).

Sur l'exercice 2020, MUTA SANTÉ affiche un chiffre d'affaire hors taxes de 88,7 M€, en progression de 9,4% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice 2020 est de 3,6 M€.

MUTA SANTÉ est principalement exposée aux risques de souscription santé et de marché. Le risque de souscription santé est en progression cette année du fait de l'augmentation de l'activité. Avec l'augmentation du risque marché et un impact des impôts différés, le Capital de solvabilité requis (SCR) par le législateur évolue pour atteindre 25.1M€ contre 21.9 M€ l'an dernier. Le Minimum de solvabilité requis (MCR) est quant à lui de 6,3 M€ en 2020 contre 5.5M€ en 2019.

La valorisation de chaque poste du bilan laisse apparaître un montant de fonds propres de 59,0 M€ en 2020 contre 51,9 M€ en 2019.

Finalement, le ratio de couverture du SCR de MUTA SANTÉ reste stable et confortable pour atteindre 235% contre 237% en 2019. Le ratio de couverture du MCR est quant à lui de 939%.

Chiffres clés de MUTA SANTÉ :

	2019	2020
Chiffre d'affaires HT	81,1 M€	88,7 M€
Résultat comptable	1,1 M€	3,6 M€
SCR en M€	21,9M€	25,1M€
Fonds propres en M€	51,9M€	59,0M€
Ratio de couverture du SCR	237%	235%
Ratio de couverture du MCR	948%	939%

La crise sanitaire due à la Covid 19 que traverse la France comme d'autres pays a eu des impacts limités sur l'activité de Muta Santé.

En effet compte tenu d'un portefeuille restreint en collectif santé et en collectif prévoyance, Muta Santé est faiblement exposé à un défaut de paiement des cotisations des entreprises et à une augmentation de la sinistralité en prévoyance. Par ailleurs malgré un premier semestre chaotique, l'impact financier a lui aussi été limité avec au final une augmentation des plus-values latentes au 31/12/2020 par rapport à 2019. Les perspectives sur 2021 sont néanmoins plus pessimistes avec des craintes sur la santé des entreprises qui aura forcément un impact économique sur le pays et pèsera sur le revenu des ménages.

ACTIVITES ET RESULTATS

1-1 ACTIVITES

1-1-1 INFORMATIONS GENERALES

MUTA SANTÉ est une mutuelle livre II, régie par le code de la Mutualité, agissant majoritairement en assurance santé et possédant les agréments pour les branches :

Branche 1 : Accidents

Branche 2 : Maladie

Branche 20 : Vie-Décès (depuis septembre 2019)

Branche 21 : Natalité (depuis septembre 2019)

La mutuelle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :

1^{ère} direction de contrôle des Assurances

Brigade 1 Organismes mutualistes

4 place de Budapest

75 436 PARIS

Avec près de 124 000 personnes protégées en santé, le chiffre d'affaires hors taxes de Muta Santé représente un montant de 87,8M€. Au niveau de la prévoyance comprenant la couverture des risques arrêt de travail et décès pour des contrats collectifs, Muta Santé assure plus de 1900 salariés pour un chiffre d'affaire de près de 1M€.

L'enjeu principal de MUTA SANTÉ, sur les années à venir est d'être capable de séduire toujours plus de nouveaux assurés pour faire face au vieillissement naturel de sa population assurée et de continuer à proposer un niveau de gestion et un service de qualité compte tenu des évolutions règlementaires. La stratégie de Muta Santé afin de renforcer son développement est donc de poursuivre sa diversification au niveau des contrats collectifs d'entreprise, domaine où elle possède les compétences nécessaires en gestion ou en technique. Cette stratégie de développement notamment sur les TPE/PME en local devra se faire dans le respect des marges techniques de la Mutuelle.

1-1-2 FAITS MARQUANTS 2020

- La crise sanitaire

MUTA SANTÉ a dû faire face aux difficultés qu'engendrait la crise sanitaire et ces périodes de confinement, notamment en termes d'organisation.

En effet, les mesures ont été mises en place avec le déploiement du Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer la continuité de l'activité tout en préservant la sécurité du personnel.

Le déploiement du télétravail a été réalisé avec succès. Des mesures sanitaires importantes ont été mises en place pour la sécurité du personnel qui assurait les permanences sur site pour effectuer des travaux non réalisables à distance.

Le service aux assurés et les délais de traitement des dossiers ont pu être maintenus.

Du côté de la gouvernance de la Mutuelle, cette crise sanitaire n'a pas été sans effet puisque le Conseil d'Administration de MUTA SANTE pour la première fois de son histoire, s'est tenu en distanciel lors du 1^{er} confinement.

Par son rôle de mutuelle, MUTA SANTÉ a souhaité soutenir et aider ses assurés individuels et collectifs avec une opération de remboursement de masques à hauteur de 10€ par personne adulte ainsi qu'une opération à destination de nos clients entreprises.

Par ailleurs, le portefeuille de Muta Santé étant majoritairement individuel, la mutuelle n'a pas subi de défaut de paiement de cotisations d'entreprises qui auraient pu être en difficulté du fait de la crise sanitaire. De la même façon nous n'avons pas eu à déplorer une détérioration du risque prévoyance dans la mesure où notre portefeuille est encore d'un niveau restreint sur ce type de risque. En revanche au niveau de l'individuel, nous avons eu à déplorer des décès au niveau notamment de nos assurés retraités ce qui a un impact sur l'érosion du portefeuille individuel.

- Projet immobilier

La Commission Immobilière a œuvré tout au long de l'année 2020 en faveur du projet de construction du nouveau siège social.

Les travaux menés ont permis de prendre un certain nombre de décisions dans l'avancement de ce projet. Le Conseil d'Administration du 30 juin 2020 « matin » a porté son choix sur le projet KN'L. Ce dernier a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020.

En ce qui concerne le terrain, le compromis de vente a été signé le 26 juin 2020 par MUTA SANTÉ et le 29 juin 2020 par CITIVIA.

Les travaux de la Commission Immobilière en 2020 ont également porté sur l'avant-Projet Sommaire (APS) qui permet de déterminer et de valider les grands principes retenus, l'architecture générale, les choix techniques et une première vision des coûts associés afin d'aboutir sur un Avant-Projet Définitif (APD). Ce dernier a permis de procéder au dépôt du dossier de demande de permis de construire qui a été réalisé fin janvier 2021.

1-2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

L'activité de MUTA SANTÉ reste concentrée en 2020 sur la ligne d'activité frais médicaux soit un risque à court terme (non assimilable à des techniques vie). D'autres lignes d'activité apparaissent en 2020 concernant la prévoyance.

Ligne d'activité	Segment	Garanties
Santé non assimilable à des techniques vie	Frais médicaux	
	Assurance de protection de revenu	Incapacité, Invalidité en attente
Santé assimilable à des techniques vie	Invalidité	
Vie	Décès	Capital décès, rente de conjoint et d'éducation

Le résultat de souscription de MUTA SANTÉ est le suivant :

RESULTAT DE SOUSCRIPTION NON VIE (montants en K€)	2019	2020
(+) Cotisations brutes	81 079	88 393
(-) Charges de sinistres	-71 643	-73 563
(-) Frais	-8 819	-8 461
(+/-) Résultat de réassurance	-1	-61
TOTAL	615	6 308

Ratio combiné (sinistres+frais)/cotisations	99,2%	92,8%
Ratio sinistres/cotisations	88,4%	83,2%

RESULTAT DE SOUSCRIPTION VIE (montants en K€)	2019	2020
(+) Cotisations brutes	0	338
(-) Charges de sinistres	0	-171
(-) Frais	0	5
(+/-) Résultat de réassurance	0	-149
TOTAL	0	24

Ratio combiné (sinistres+frais)/cotisations		48,9%
Ratio sinistres/cotisations		50,5%

Le résultat de réassurance se décompose comme suit :

RESULTAT DE REASSURANCE (montants en K€)	2019	2020
(-) Cotisations cédées	9	-509
(-) Charges de sinistres cédées	-277	246
(+) Commissions reçues	267	53
TOTAL	-1	-210

Le résultat de souscription s'élève à **+6 308K€** en Non vie contre +615 K€ en 2019 auquel s'ajoute un résultat de souscription Vie de **+24K€**.

Cette amélioration importante du résultat de souscription est due à une baisse des prestations santé réglées en 2020 conséquence de la crise sanitaire et des périodes de confinement subies en France.

La charge de sinistre intègre cependant une contribution exceptionnelle instaurée par le législateur pour les organismes complémentaires représentant 2.6% des primes 2020 et 1.3% des primes prévisionnelles de 2021 pour un montant total de 3.5M€.

Par ailleurs concernant l'activité en prévoyance collective, nous n'avons constaté que peu de sinistres arrêt de travail et aucun en décès ce qui permet d'améliorer le résultat de souscription global.

Au niveau de la réassurance, la cession a augmenté en 2020 du fait de la mise en place d'un programme de réassurance complet au niveau de l'activité prévoyance et se solde par un résultat négatif du fait de la cession d'un résultat excédentaire.

1-3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier de MUTA SANTÉ est le suivant :

RESULTAT DES INVESTISSEMENTS (montants en K€)	2019	2020
(+) Revenus des placements	219	185
(+) Autres produits des placements	34	13
(+) Profits provenant de la réalisation des placements	1 654	91
(-) Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-57	-68
(-) Autres charges de placements	-80	-69
(-) Pertes provenant de la réalisation des placements	-16	-18
TOTAL	1 755	135

Le résultat financier s'élève à **135K€ en 2020** contre 1 755 K€ en 2019. Cette baisse correspond à la volonté de non-réalisation des plus-values latentes sur placements qui passent de 1 654 K€ à 91K€ en 2020.

1-4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES (montants en K€)	2019	2020
(+) Autres produits non techniques	0	0
(-) Autres charges non techniques	-38	-611
(+) Produits exceptionnels	0	0
(-) Charges exceptionnelles	0	0
(-) Impôts sur le résultat	-1 239	-2 206
TOTAL	-1 277	-2 817

Le résultat des autres activités s'élève à **- 2 817K€ en 2020** contre -1 277 K € en 2019. Cette variation est due à la charge d'impôt supplémentaire du fait de la hausse du résultat de souscription. Les autres charges non techniques en 2020 de -611K€ correspondent essentiellement aux frais d'avocats engagés dans le cadre du contentieux avec le groupe AG2R REUNICA.

RESULTAT NET SOCIAL (montants en K€)	2019	2020
RESULTAT DE SOUSCRIPTION NON VIE	615	6 308
RESULTAT DE SOUSCRIPTION VIE	0	24
RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	1 755	135
RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES	-1 277	-2 817
TOTAL	1 093	3 650

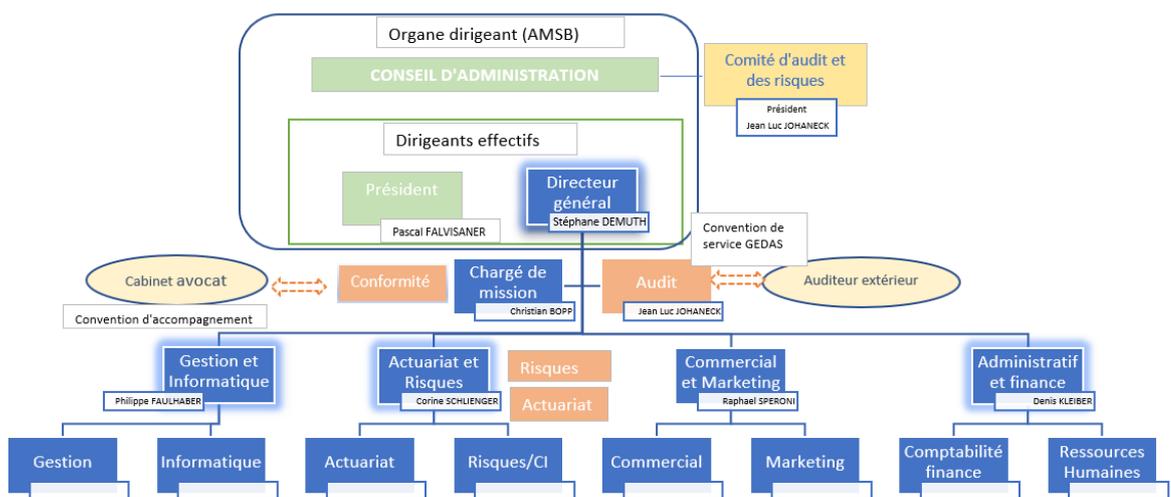
Le résultat net social de l'entité s'élève donc à 3 650K€ en 2020 contre 1 093 K€ en 2019 et 1 454 K€ en 2018. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du résultat de souscription non-vie qui est compensée pour partie par une baisse du résultat d'investissement et une hausse des impôts.

1-5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information

SYSTEME DE GOUVERNANCE

2-1 INFORMATIONS GENERALES



Le Conseil d'Administration de MUTA SANTÉ est composé de 20 administrateurs, dont un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) trésorier et un(e) secrétaire. Les mandats et les fonctions des administrateurs sont issus des élections du 30 juin 2020, la durée du mandat est de 6 ans.

Celui-ci détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Mutuelle.

Les compétences et pouvoirs du Conseil d'Administration sont précisés dans les statuts de la Mutuelle. Ses missions sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen annuel des comptes annuels et l'approbation des rapports règlementaires.

Courant 2020 se sont tenues 5 réunions du Conseil d'administration, selon le calendrier suivant :

- le 10 février 2020
- le 17 avril 2020
- le 30 juin 2020 « matin »
- le 30 juin 2020 « après-midi »

- le 23 octobre 2020

et une Assemblée générale le 30 juin 2020.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'Administration, en tant que dirigeant opérationnel il met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration avec l'aide du comité de direction.

A ce titre, il dispose des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre les décisions arrêtées par le Conseil d'Administration et organise les subdélégations de pouvoirs permettant la direction opérationnelle de la mutuelle.

Le Directeur général et le Président de la mutuelle sont nommés en tant que dirigeants effectifs avec :

- Pascal FALVISANER, Président de MUTA SANTÉ ;
- Stéphane DEMUTH, Directeur général de MUTA SANTÉ.

Le principe des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs des décisions stratégiques qui pourraient modifier de façon substantielle le profil de risque de la mutuelle.

Par ailleurs, le conseil d'administration a créé un Comité d'Audit et des Risques composé de 8 administrateurs et d'un membre extérieur disposant de compétences comptables et financières.

Ce Comité d'Audit et des Risques a pour mission principale de suivre :

- Le processus d'élaboration des informations comptables et financières
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Le contrôle légal des arrêtés de comptes annuels
- Les interventions des commissaires aux comptes

Les Fonctions clés

Le système de gouvernance de MUTA SANTÉ repose également sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité et de la fonction audit interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'Audit et des Risques, et au Conseil d'Administration une vision homogène et fiable du suivi des risques de l'entité.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices de la société et du respect des politiques écrites. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale ou le Conseil d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés nommées par le conseil d'administration sont les suivantes :

Fonction Clé Gestion des risques : Corine SCHLIENGER

Fonction Clé Audit Interne : Jean Luc JOHANECK

Fonction Clé Actuariat : Corine SCHLIENGER

Fonction Clé Vérification de la Conformité : Christian BOPP

2-2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Conseil d'Administration

Au niveau du Conseil d'Administration, une charte des administrateurs a été approuvée par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 et a été signée par l'ensemble des administrateurs de la Mutuelle. Par l'intermédiaire de ce document, l'administrateur s'engage à :

- Agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Mutuelle,
- Exercer ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme, dans le cadre d'une mission bénévole,
- L'indépendance et le devoir d'expression ; chaque administrateur est indépendant et libre de son jugement dans le respect du caractère démocratique du fonctionnement de la mutuelle et une fois les décisions prises, est solidaire des stratégies décidées collégalement,
- L'assiduité, l'implication,
- L'engagement de participer aux réunions du Conseil d'Administration.

Il est par ailleurs évoqué les obligations de confidentialité, d'honorabilité et de compétences des administrateurs ainsi que les règles de cumul des mandats et de gestion des conflits d'intérêts.

La compétence des administrateurs est évaluée de façon collégiale et individuelle. Un plan de formation est présenté annuellement aux administrateurs ; celui-ci prend la forme de formations collectives et de formations individuelles complémentaires à destination plus particulièrement des nouveaux administrateurs ou ceux ayant un rôle au sein du Comité d'Audit et des Risques.

Comité d'Audit et des Risques

Une charte du Comité d'Audit et des Risques a été rédigée et validée en date du 25 janvier 2019 afin de décrire le fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques. Par ailleurs, en plus des 8 administrateurs, ce comité comprend un membre extérieur disposant de compétences financières et comptables.

Dirigeants effectifs

Conformément à la réglementation, les dossiers de notifications de nomination des dirigeants effectifs contenant l'examen des compétences et honorabilité des responsables des fonctions clés, ont été transmis à l'ACPR.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation, les dossiers de notification de nomination des fonctions clés contenant l'examen des compétences et honorabilité des responsables des fonctions clés, ont été transmis à l'ACPR.

Au niveau de l'honorabilité, il est demandé tous les ans aux administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions Clés un extrait de casier judiciaire (n°3) et une déclaration d'honorabilité et d'engagement.

2-3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES y compris l'évaluation interne de solvabilité

2-3-1 PILOTAGE DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est soumise MUTA SANTÉ sont déclinés en politiques écrites.

Ces politiques sont pilotées, instruites et examinées annuellement par les instances opérationnelles et par les fonctions Clés et sont ensuite communiquées au Comité d'Audit et des Risques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'Administration.

Après validation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés.

Les différentes politiques écrites existantes :

- Politique gouvernance, compétences et honorabilité, rémunération
- Politique gestion des risques
- Politique investissement
- Politique audit interne
- Politique contrôle interne
- Politique conformité
- Politique qualité des données
- Politique sous-traitance
- Politique EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
- Politique continuité d'activité

L'objectif principal des différentes politiques est la maîtrise des risques afférents. Elles consistent notamment en la définition de niveaux d'alerte sur les activités liées au risque défini ainsi que les actions à mener par niveau d'alerte pour les risques à priori comme pour les risques à posteriori et font l'objet d'une révision annuelle.

2-3-2 PROCESSUS DE L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES

La mise en œuvre du processus EIRS (ORSA) peut être décomposée en plusieurs phases structurantes :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- Le respect permanent des obligations réglementaires ;
- La déviation du profil de risque ;
- La rédaction du rapport EIRS.

Il est donc rédigé au moins une fois par an un rapport EIRS qui évalue la solvabilité et les risques de la mutuelle avec :

- Définition des indicateurs de risques ainsi que les seuils d'alertes
- Définition des actions en cas de dépassement des seuils
- Définition d'un scénario économique central
- Définition des stress test complétant le scénario central

2-4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Politique de contrôle interne

La démarche de contrôle interne s'appuie sur une politique qui définit le cadre de mise en œuvre du système de contrôle interne nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées.

L'animation du dispositif de contrôle interne s'appuie sur les éléments suivants :

- Une cartographie des macro-processus
- Une cartographie des risques
- Un référencement des contrôles de niveau 1
- Un plan de contrôle de niveau 2

Cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « *bottom up* » et « *top down* ».

La première approche part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats. L'information suit donc un circuit *bottom up* où elle est progressivement remontée par les opérationnels jusqu'à la Direction Générale.

La deuxième approche part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par sa direction et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation. L'information suit donc un circuit *top down* en partant des hautes instances de l'organisation pour être utilisée dans l'optimisation du pilotage des différents services.

Traitement des incidents

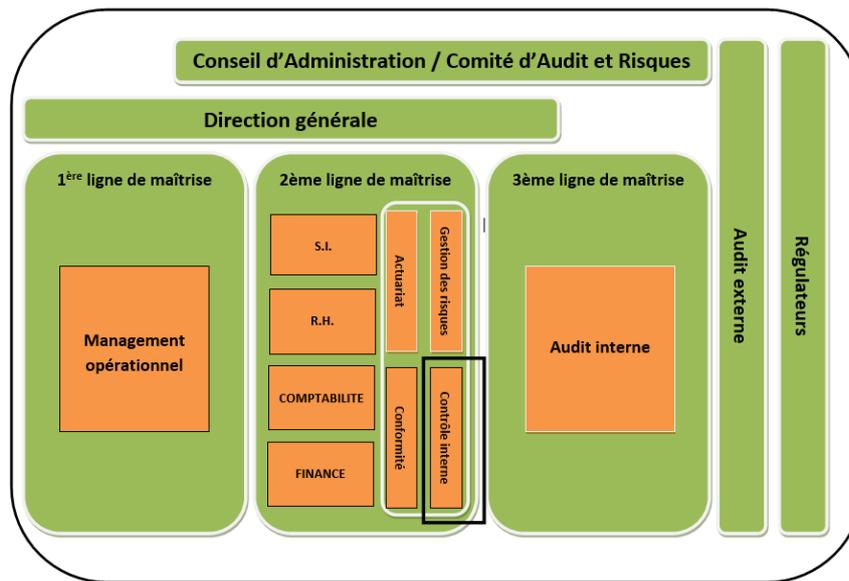
La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne qui constitue le socle des politiques définies donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action adaptés et efficaces.

La méthode de gestion de risques et de contrôle interne s'articule autour du principe des trois lignes de maîtrise :

- La première, manuelle ou informatisée, est réalisée dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et d'évaluer les actions de maîtrise. Il est réalisé dans les directions par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées ;
- enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par l'audit interne dans le cadre du plan d'audit annuel.



La conformité

L'article 46 de la Directive 2009/138/C3 dite Solvabilité 2 précise que la fonction de vérification de la conformité vise à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité.

Une politique conformité est rédigée avec pour objectif de préciser le traitement des :

- Risques de non-conformité identifiés dans le cadre du suivi des projets et d'identifier les éventuelles actions correctrices à mettre en œuvre ;
- Évolutions réglementaires et les analyses d'impact réalisées.

2-5 FONCTION AUDIT INTERNE

La Politique audit interne décrit la mission et le rôle de l'audit interne. Le champ d'intervention et le niveau de responsabilité sont également précisés. Les éléments de méthodologie sont mentionnés ainsi que les règles de déontologie.

2-6 FONCTION ACTUARIELLE

Comme prévu à l'article 272 du règlement délégué, la fonction actuarielle effectue, durant l'année, différents travaux liés au provisionnement, à la souscription, et à la réassurance.

Elle doit adresser annuellement pour validation au Conseil d'Administration un rapport dans lequel elle présente notamment les conclusions de ces travaux.

Le rapport de la fonction actuarielle sur les données au 31/12/2019 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2020.

2-7 SOUS TRAITANCE

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour les assurés.

En outre, la société conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions ou des activités. Elle doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Il est donc prévu une politique de la sous-traitance précisant notamment le processus de sélection des sous-traitants et leurs évaluations annuelles.

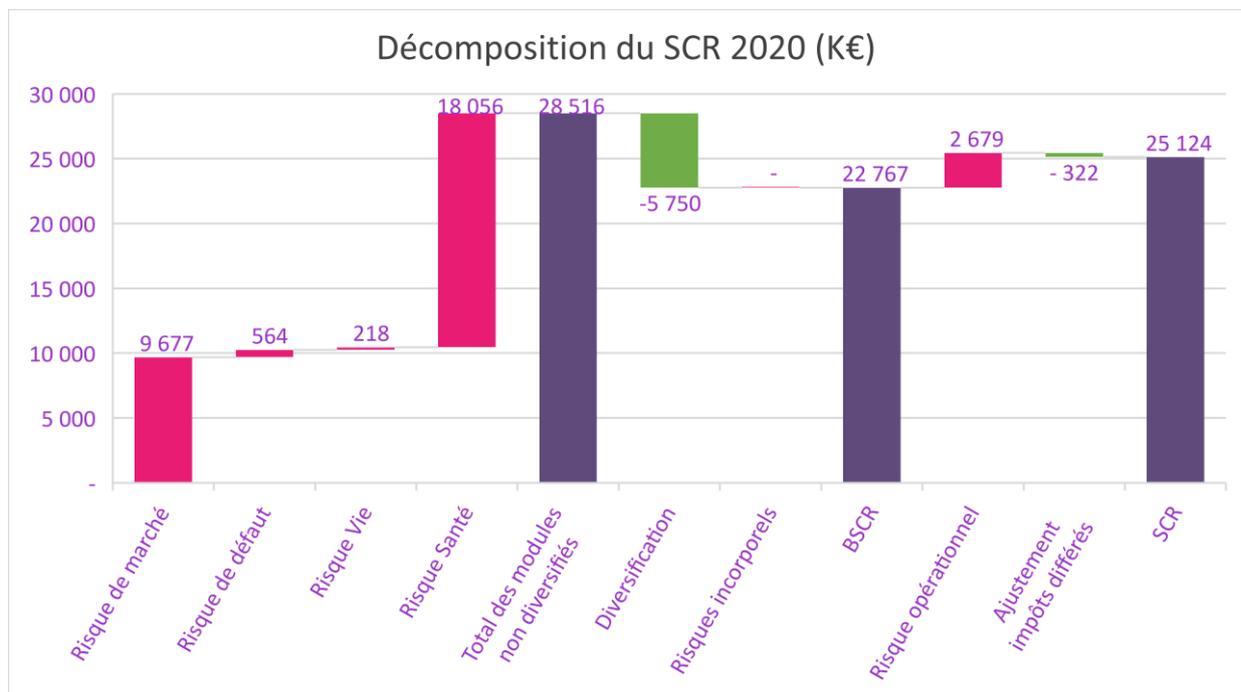
2-8 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information que celles présentées dans les parties 2.1 à 2.7 n'est à déclarer

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque est basé sur les risques quantifiables de la formule standard ainsi que sur la cartographie des risques de la Mutuelle.

Les risques pris en compte par la formule standard sont illustrés par la décomposition du SCR (chiffres à fin 2020) :



Le SCR permet d'identifier les modules de risques principaux pour MUTA SANTÉ :

- Le risque de souscription santé : il comprend le risque catastrophe (17%) et le risque santé NSLT (83%) qui correspond au risque de provisionnement et de souscription.
- Le risque de marché : les principaux risques qui le constituent sont le risque action (44%), le risque de spread (25%) et le risque de taux d'intérêt (24%).

Au global, le risque de souscription santé, le risque de marché et le risque opérationnel représentent respectivement 58%, 31% et 9% du risque (soit 98%).

L'analyse du SCR indique que MUTA SANTÉ reste exposée aux évolutions des conditions économiques et financières, mais également au risque de souscription.

Ces facteurs de risques font l'objet d'une surveillance particulière à travers des reportings trimestriels sur la tendance de la sinistralité du portefeuille, des effectifs assurés, des affaires nouvelles en souscription, ainsi que l'étude de l'ensemble du portefeuille de placements (risque de perte de valeur, de crédit, de concentration...).

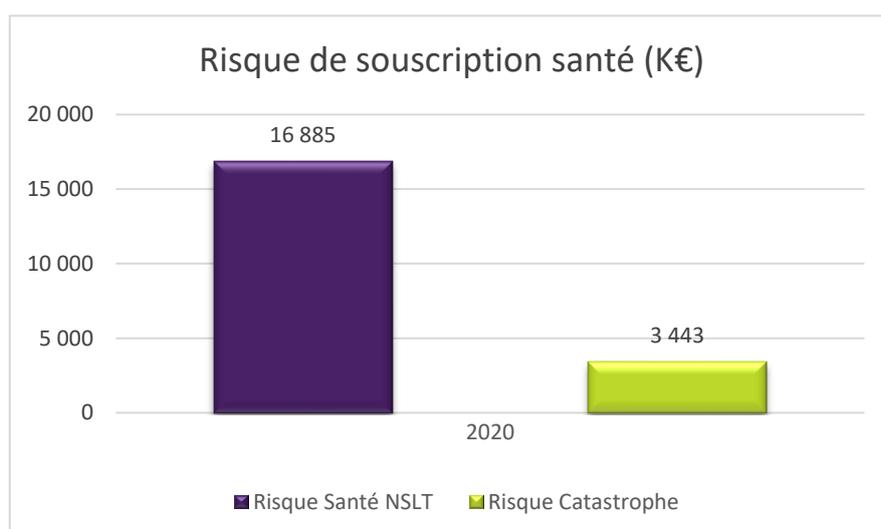
Par ailleurs, certains risques sont spécifiques à MUTA SANTÉ comme les risques stratégiques qui recouvrent les risques liés au développement de la mutuelle et aux évolutions de son environnement. Les principaux risques identifiés sont liés aux évolutions réglementaires ainsi qu'à la rentabilité des affaires souscrites.

3-1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

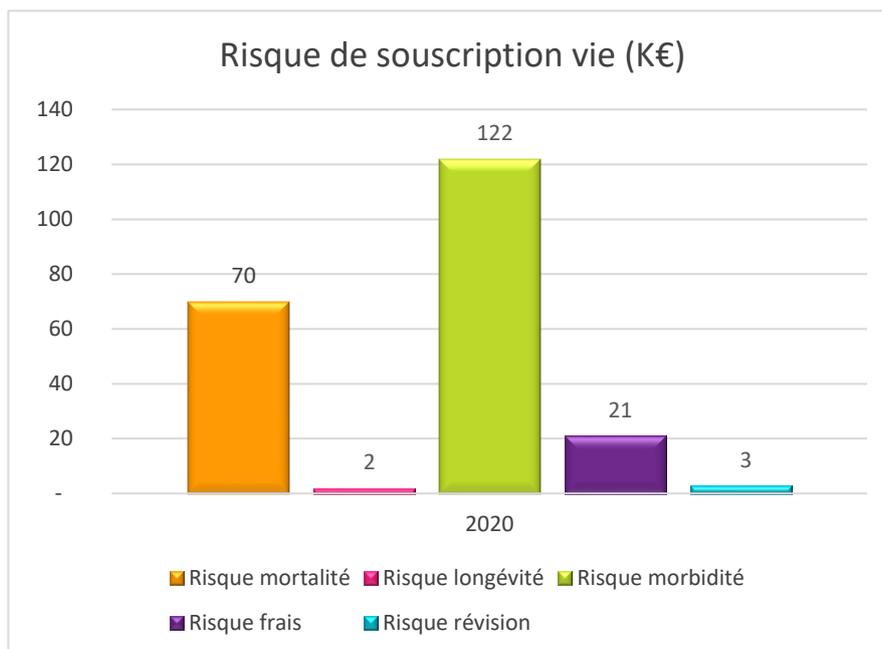
3-1-1 EXPOSITIONS AUX RISQUES

Le risque de souscription auquel MUTA SANTÉ est exposée est principalement le risque santé selon la formule standard. Le risque de rentabilité des affaires et le risque d'évolution réglementaire sont les principaux risques de l'entité.

Le risque de souscription tient compte de l'absence de traité de réassurance en santé et de la mise en place d'un programme de réassurance complet en prévoyance (décès et arrêt de travail) à compter du début de l'activité sur ces risques.



Par ailleurs, il existe un risque de souscription Vie compte tenu des nouvelles affaires souscrites en prévoyance pour 2020.



Risque d'évolution réglementaire

L'assurance santé vise à couvrir les risques liés à la santé des individus (frais pharmaceutiques, hospitaliers, optiques, dentaires, etc...).

Depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité santé : l'évolution des taxes et contributions parfois rétroactives, les contraintes des contrats responsables et à compter de 2020 le 100% santé.

Ces évolutions réglementaires constituent un risque pour MUTA SANTÉ tant sur le plan financier que sur le plan concurrentiel avec un impact du 100% santé multiple et progressif sur la période 2020/2021.

Concernant l'arrêt de travail, les évolutions réglementaires concernent essentiellement la réforme retraite à venir et son impact sur la durée de versement des prestations incapacité/invalidité.

Risque de rentabilité des affaires

En lien avec le risque d'évolution réglementaire, le risque de rentabilité des activités santé que ce soit en contrats collectifs ou individuels est important pour MUTA SANTÉ. Il constitue l'une des préoccupations majeures compte tenu du contexte concurrentiel actuel.

En prévoyance collective, activité récente de Muta Santé, la rentabilité des affaires est un élément déterminant et une attention particulière est portée sur les risques de défaillances des entreprises avec un effet potentiel sur le volume des cotisations encaissées et sur l'impact de la crise sanitaire sur les arrêts de travail des salariés.

L'objectif est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité.

3-1-2 CONCENTRATION DE RISQUES

MUTA SANTÉ est soumise au risque de concentration du fait d'une exposition géographique centrée sur l'Est de la France. Le risque est néanmoins très faible compte tenu du portefeuille de Muta Santé.

3-1-3 REDUCTION DE RISQUES

Les nombreuses récentes réformes réglementaires peuvent avoir des conséquences sur l'équilibre technique et financier des portefeuilles. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuilles...). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire :

- Veille réglementaire ;
- Renforcement des normes de souscription ;
- Analyse de la solvabilité par stress tests et exercice EIRS ;
- Pilotage technique des portefeuilles des contrats santé (suivi statistique des résultats, études, éventuelle opération d'indexation tarifaire annuelle pour assurer l'équilibre technique du portefeuille).

Par ailleurs, concernant la nouvelle activité prévoyance collective (décès et arrêt de travail), un programme très complet de réassurance a été mis en place avec un réassureur professionnel notamment au niveau de la couverture du risque catastrophe.

3-1-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

Il convient de prendre en compte les évolutions réglementaires et leurs impacts dans le pilotage de l'activité. Ainsi, un plan d'action est mis en place à chaque modification réglementaire afin d'analyser les différents impacts et leurs conséquences sur la rentabilité des affaires. Les mesures d'évaluation de ce type de risque dépendront des caractéristiques de l'évolution réglementaire.

Le dispositif EIRS contribue pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place. Il permet de valider les plans d'action destinés à maîtriser le risque et à conserver le niveau des indicateurs financiers.

3-1-5 DEPENDANCE AUX RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en tenant compte des matrices de corrélation.

3-2 RISQUE DE MARCHÉ

3-2-1 DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

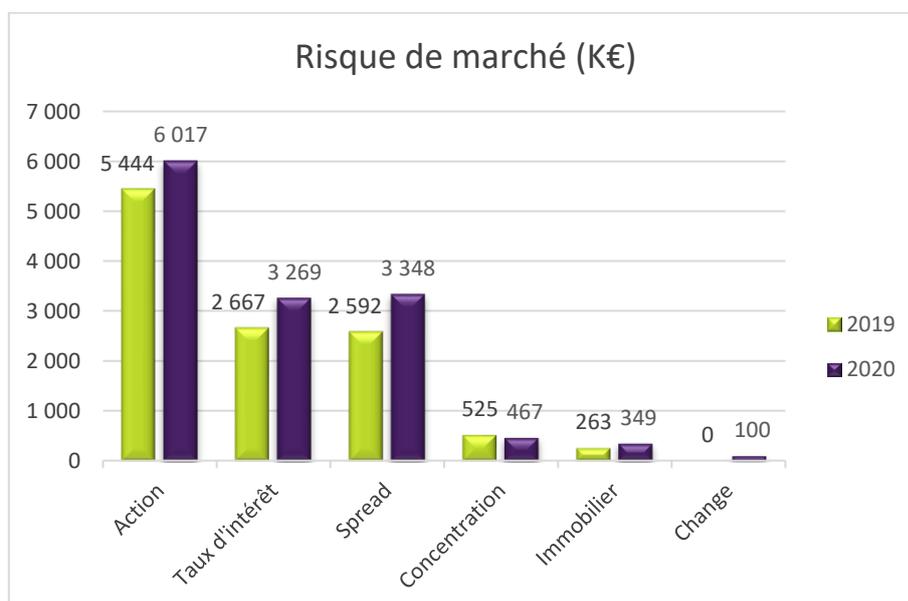
Le détail du portefeuille de placements de MUTA SANTÉ à fin 2020 est le suivant :

K€	Valeur de marché 2020	
Obligations	57 083	73%
Actions	14 928	19%
Monétaire	580	1%
Immobilier	1 397	2%
Trésorerie	1 012	1%
Autres	3 723	5%
	78 723	100%

La ventilation est effectuée sur le portefeuille après transparence des 3 OPCVM les plus importantes présentes dans le portefeuille.

3-2-2 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de marché au 31 décembre 2020 se décompose de la façon suivante :



Le SCR marché est en hausse de 18% par rapport à 2019 et c'est le sous-module SCR action suivi par le SCR intérêt et spread qui sont les plus représentés.

3-2-3 CONCENTRATION DE RISQUES

Ce risque est présent dans le risque concentration de la formule standard (sous-module du risque de marché) et reste limité pour MUTA SANTÉ (0,5 M€).

3-2-4 REDUCTION DE RISQUES

L'application de la politique Investissement permet de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'Administration. La part action est ainsi fixée à moins de 21% dans l'allocation d'actif validée par le Conseil d'Administration.

Les décisions de gestion actuelles sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise du risque de marché.

3-2-5 SENSIBILITE AUX RISQUES

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différents critères sont analysés ainsi que leur impact sur le niveau de couverture du SCR (absence de transposition du portefeuille, variation de la courbe de taux sans risque).

3-2-6 DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant compte des matrices de corrélation

3-3 RISQUE DE CREDIT

3-3-1 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de crédit est défini par la directive Solvabilité 2 comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur. Les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées

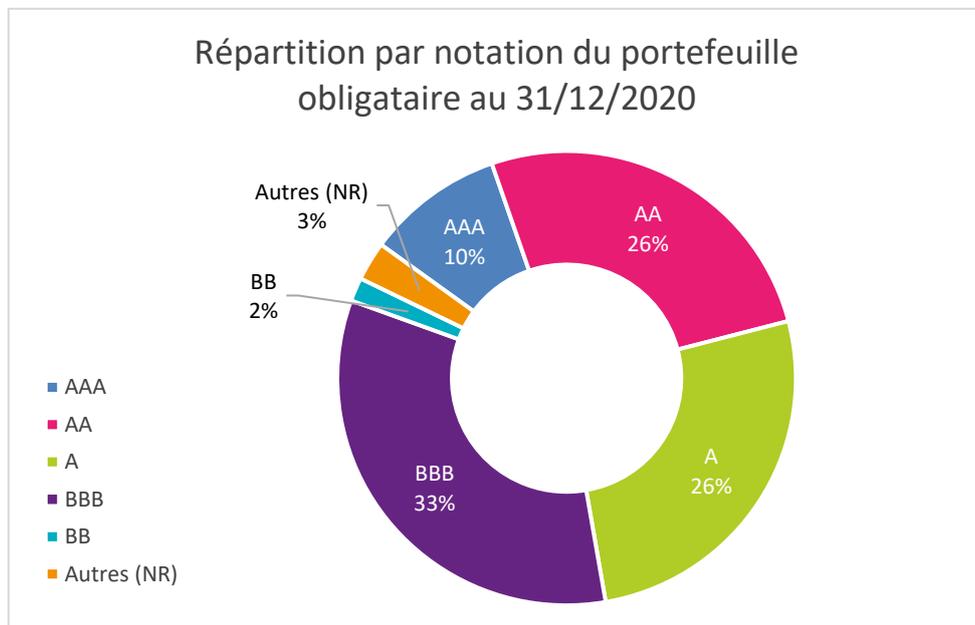
sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Le risque de défaut de contrepartie est très limité sur la base de l'indicateur du module de SCR « risque de contrepartie ».

L'évaluation des risques de crédit s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation.

La répartition par notation du portefeuille obligataire est un élément important du processus d'investissement :

Valeur de marché en K€	Total	
AAA	5 545	10%
AA	14 976	26%
A	15 024	26%
BBB	19 002	33%
BB	955	2%
Autres (NR)	1 580	3%
Total	57 083	100%



3-3-2 CONCENTRATION DE RISQUES

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Cependant,

un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

3-3-3 REDUCTION DE RISQUES

Le respect de la politique Investissement permet de s'assurer que les investissements sont effectués selon le principe de la personne prudente et que les risques sont maîtrisés.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par un suivi :

- des notations des émetteurs bancaires ;
- de la qualité de la relation avec les partenaires.

3-3-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

En plus des analyses sur les risques obligataires individuels, la structure globale des portefeuilles par notation fait également l'objet d'un suivi et de contrôle.

Les changements de notation après l'achat peuvent toutefois impacter la qualité du portefeuille obligataire. Un suivi des changements de notation est réalisé permettant ainsi de maîtriser le risque de crédit.

3-3-5 DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant compte des matrices de corrélation.

3-4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme le risque de ne pas pouvoir réaliser des investissements et autres actifs en vue d'honorer les engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

3-4-1 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de liquidité correspond pour MUTA SANTÉ à une problématique de trésorerie disponible afin de respecter ses engagements de prestations. MUTA

SANTÉ étant principalement un assureur santé, ses engagements vis-à-vis de ses assurés sont majoritairement des engagements à court terme.

Afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque, il est établi un état journalier de la trésorerie disponible sur les comptes courants et les livrets, ainsi qu'une projection par quinzaine des disponibilités sur les comptes courants en fonction des sorties de trésorerie prévues. Un reporting mensuel à l'attention du Comité de direction est établi par la direction comptable et financière.

La part de monétaire (livret et OPCVM monétaire) au 31 décembre 2020 permet de limiter le risque de liquidité.

3-4-2 CONCENTRATION DES RISQUES

Le risque de liquidité est limité et maîtrisé pour MUTA SANTÉ. Il n'y a pas de risque de concentration.

3-4-3 REDUCTION DES RISQUES

MUTA SANTÉ n'est pas soumis au risque de liquidité.

3-4-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

MUTA SANTÉ n'est pas sensible au risque de liquidité.

3-5 RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel de la mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de la Mutuelle imputable à des procédures, personnes et système interne ou à des événements extérieurs comme :

- risques liés à des dysfonctionnements du système informatique
- risques liés à des problématiques de sécurité ou de qualité des données
- risques de non-conformité
- risques de rupture d'activité

La mesure du risque opérationnel est suivie à travers la cartographie des risques qui prévoit des actions de maîtrises en fonction de leur importance. Ces actions interviennent sur la cause du risque ou la fréquence et sont intégrées dans le dispositif de contrôle interne. Cette cartographie fait l'objet de revue régulière afin

d'appréhender les risques émergents comme la dégradation de l'environnement économique, les cybers attaques...

3-6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant.

3-7 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

MUTA SANTÉ est une mutuelle interprofessionnelle dont l'activité est majoritairement dédiée à la couverture des frais de santé dans l'Est de la France.

Son bilan présente un total actif de 82,3 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 15% investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 82% du total des placements et sont composés majoritairement d'OPCVM.

Les engagements en Santé représentent la quasi-totalité des provisions techniques de MUTA SANTÉ.

Montants en K€	Comptes sociaux	Solvabilité 2
Placements	65 476	77 506
Immobilier	0	0
Participations	0	3
Actions	811	1 071
Obligations	12 083	12 530
Autres	52 582	63 902
Provisions techniques cédées	227	142
Impôts différés actifs	0	776
Autres actifs	5 971	3 901
Ecart d'acquisition	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	280	0
Immobilisations corporelles	1 072	1 072
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0
Prêts	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	3 051	1 261
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	0	0
Autres créances	460	460
Trésorerie	890	890
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	219	219
TOTAL ACTIF	71 675	82 325
Provisions techniques brutes	12 033	12 427
Meilleure estimation	0	10 918
Marge de risque	0	1 509
Impôts différés passifs	0	1 098
Autres passifs	9 896	9 815
Provisions autres que les provisions techniques	886	886
Provisions pour retraite et autres avantages	261	261
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	0
Dettes financières	0	0
Dettes nées d'opération d'assurance	1 435	1 435
Dettes nées d'opération de réassurance	182	101
Dettes subordonnées	0	0
Autres dettes	7 132	7 132
TOTAL PASSIF	21 930	23 340
Excédent de l'actif sur le passif	49 745	58 985

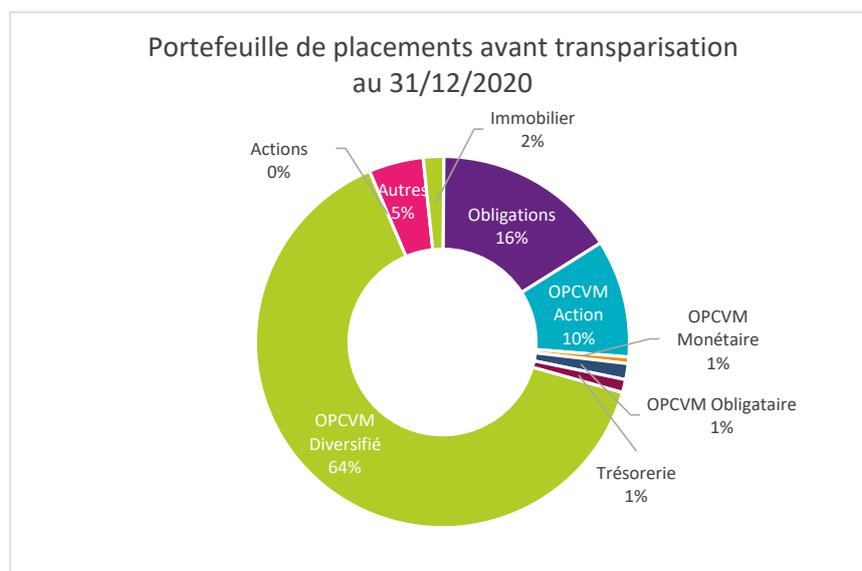
4-1 ACTIF

4-1-1 ACTIFS INCORPORELS

MUTA SANTÉ dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 280K€ dans le cadre de la valorisation du bilan économique. Ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité ce qui fait que ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

4-1-2 PLACEMENTS

La valeur comptable des placements au 31/12/2020 est de 65,4M€. En valeur de marché, les placements sont évalués à cette même date à 77,5M€ avec la ventilation suivante :



4-1-3 LA REASSURANCE

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 2% des provisions techniques brutes et un pourcentage négligeable de la valeur nette comptable de l'actif au 31 décembre 2020.

Au bilan prudentiel, les provisions techniques cédées représentent 1% de la meilleure estimation des provisions techniques brutes et un pourcentage négligeable de la valeur de marché de l'actif au 31 décembre 2020.

4-1-4 IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En norme Solvabilité 2, MUTA SANTÉ comptabilise un impôt différé actif de 776 K€, principalement dû à l'annulation du montant des actifs incorporels ainsi qu'au retraitement des primes acquises non émises dans le bilan prudentiel.

4-1-5 TRESORERIE

Dans la mesure où MUTA SANTÉ dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis et sans pénalité sur le capital) ses liquidités placées sur des comptes courants ou livrets bancaires, la valorisation de ces actifs a été retenue à sa valeur comptable.

4-1-5 CREANCES ET AUTRES ACTIFS

L'écart constaté entre la valeur comptable des créances nées d'opérations d'assurance et la valeur prudentielle correspond au retraitement des primes acquises non émises.

Les autres actifs sont valorisés dans le bilan prudentiel à leurs valeurs comptables.

4-2 PROVISIONS TECHNIQUES

4-1-1 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le cadre de Solvabilité 2, les provisions techniques correspondent à la somme des provisions Best Estimate et de la marge de risque. Le total des provisions techniques dans les comptes sociaux au 31/12/2020 est de 12M€ contre 7,4M€ en 2019 alors qu'il est de 12,4M€ en normes prudentielles contre 7,7M€ en 2019. L'augmentation des provisions techniques provient de l'activité prévoyance vie et non vie mais surtout de la contribution « Covid » à payer intégrée dans les provisions.

Montants en K€ au 31/12/2020	Provisions brutes		Provisions cédées		
	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	11 766	11 429	-22	0
	Dont PT/BE sinistres	11 494	11 429	0	0
	Dont PT/BE primes	-1 037	0	-22	0
	Marge de risque	1 310	0	0	0
Prévoyance Non-vie	Provisions techniques	508	433	144	198
	Dont PT/BE sinistres	448	433	210	198
	Dont PT/BE primes	-78	0	-67	0
	Marge de risque	138	0	0	0
Prévoyance Vie	Provisions techniques	153	171	20	30
	Dont PT/BE sinistres	178	171	85	30
	Dont PT/BE primes	-86	0	-65	0
	Marge de risque	61	0	0	0
TOTAL	Provisions techniques	12 427	12 033	142	227
	Dont Meilleure estimation	10 918	12 033	142	227
	Dont Marge de risque	1 509	0	0	0

4-1-2 METHODE DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions de MUTA SANTÉ majoritairement présentes au niveau de la Lob n°1 (assurance des frais médicaux) sont valorisées dans le référentiel Solvabilité 2 en utilisant la séparation entre une meilleure estimation d'une part (*best estimate*) et une marge pour risque d'autre part.

La meilleure estimation des provisions techniques prend en compte les frais de gestion de sinistre, les frais d'administration, les frais d'acquisition et correspond à la valeur actualisée des flux futurs.

Pour le risque de primes, il est retenu une année de primes futures liée au fait que l'assureur ne dispose plus de temps pour résilier le contrat (contrats à tacite reconduction) et est donc engagé pour une année supplémentaire.

La marge de risque est calculée par la méthode de la durée du SCR.

4-1-3 CORRECTION POUR VOLATILITE

MUTA SANTÉ n'utilise pas la correction pour volatilité.

4-3 AUTRES PASSIFS

4-1-1 IMPOTS DIFFERES PASSIFS

En normes Solvabilité 2, MUTA SANTÉ comptabilise un impôt différé passif de 1 098K€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs ainsi qu'aux écarts de provisions techniques.

4-1-2 AUTRES DETTES

Ces postes de bilan sont valorisés dans le référentiel Solvabilité 2 à leurs valeurs dans le bilan social.

4-4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été retenue.

4-5 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « Valorisation ».

GESTION DU CAPITAL

5-1 FONDS PROPRES

MUTA SANTÉ est une mutuelle interprofessionnelle et ses fonds propres sont composés de son fonds d'établissement et de ses réserves. Au 31/12/2020, au niveau des comptes sociaux les fonds propres représentaient un montant de 49 745K€.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2 décrits dans le chapitre « 4. Valorisation » et représentent un montant de 58 985K€.

Montants en K€	31/12/2019	31/12/2020
Fonds propres comptes sociaux	46 096	49 745
Capital en actions ordinaires	400	400
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	45 696	49 345
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	5 850	9 240
Passage des placements en valeur de marché	10 472	12 030
Meilleure estimation	1 050	1 029
<i>dont provisions brutes</i>	1 078	1 115
<i>dont provisions cédées</i>	-28	-85
Marge de risque	-1 391	-1 509
Réévaluation autres actifs	-1 597	-2 070
Réévaluation autres passifs	1	81
Impôts différés	-2 685	-322
Écarts d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	51 946	58 985

Au 31 décembre 2020, **MUTA SANTÉ couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 235%**, contre 237% au 31 décembre 2019. Tous les fonds propres sont de niveau 1 et passent de 51 946K€ en 2019 à 58 985 K€ en 2020.

Montants en K€	31/12/2019	31/12/2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque		
Fonds propres de base	51 946	58 985
Niveau 1	51 946	58 985
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	51 946	58 985
Niveau 1	51 946	58 985
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	5 481	6 281
Ratio de couverture du MCR	948%	939%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	51 946	58 985
Niveau 1	51 946	58 985
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	21 924	25 124
Ratio de couverture du SCR	237%	235%

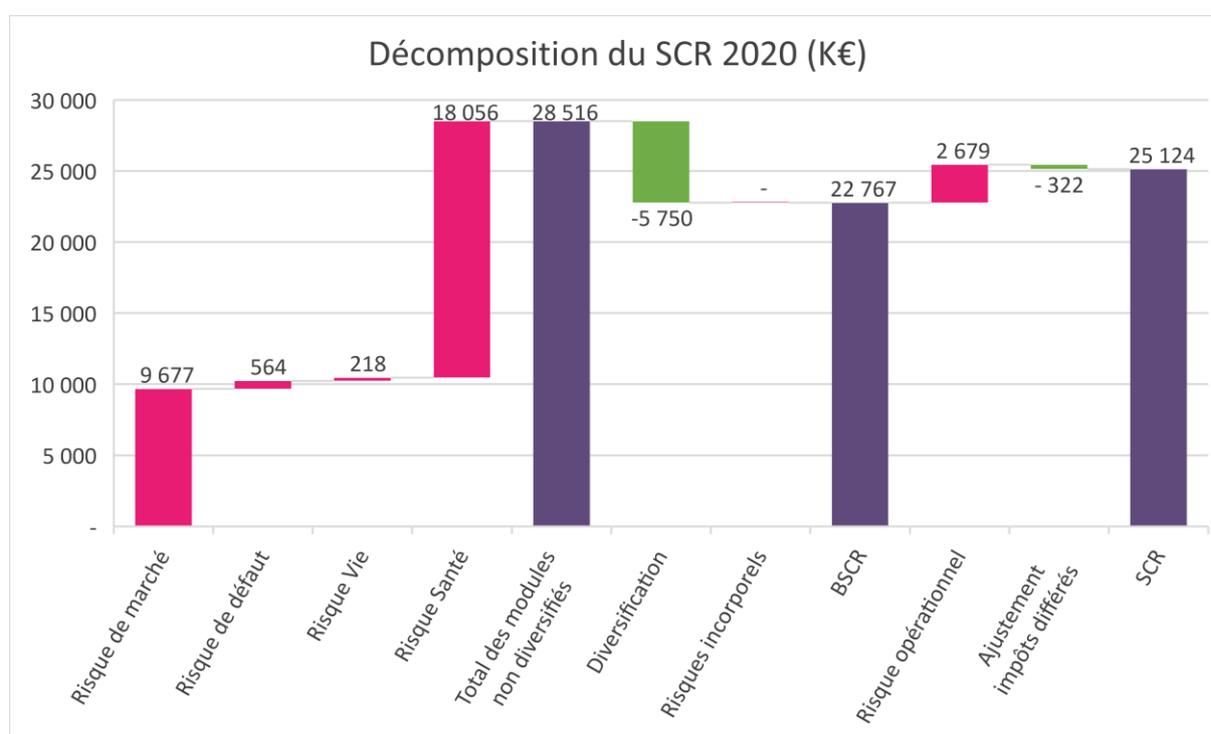
Le SCR passe de 21 924K€ à 25 124K€ du fait l'augmentation de l'activité et d'une évolution du SCR marché.

Les fonds propres quant à eux augmentent du fait de l'augmentation des plus-values latentes au 31 décembre 2020 et du résultat de l'exercice 2020.

5-2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL SOLVABILITE REQUIS

Le tableau suivant présente les résultats relatifs aux calculs de SCR au 31 décembre 2020 :

au 31/12/2020		
Montants en K€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	9 677	9 677
Risque de défaut de contrepartie	564	564
Risque de souscription vie	218	218
Risque de souscription santé	18 056	18 056
Diversification	-5 750	-5 750
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	22 767	22 767
Risque opérationnel		2 679
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-322
SCR		25 124



Les SCR de marché et de souscription de MUTA SANTÉ représentent respectivement 34% et 63% du SCR de Base, en lien avec l'activité principale de couverture de frais de santé de MUTA SANTÉ.

MUTA SANTÉ utilise la formule standard. Aucune simplification ayant un effet significatif n'a été utilisée dans la formule standard de calcul du SCR.

Par ailleurs, le minimum de capital requis (MCR) calculé correspond au plancher en fonction du SCR (25%) et s'élève à **6 281 K€** en 2020. Pour rappel, il était de 5 481 K€ en 2019.

5-3 UTILISATION DU SOUS MODULE « risque sur action »

MUTA SANTÉ utilise la formule standard pour calculer le SCR et n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

5-4 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE

MUTA SANTÉ utilise la formule standard.

5-5 NON-RESPECT DU SCR OU DU MCR

Au 31 décembre 2020, le SCR et le MCR sont couverts par les fonds propres de MUTA SANTÉ.

Au cours du processus de l'EIRS, un scénario central et plusieurs scénarios adverses sont modélisés. Les décisions futures de gestion pour maintenir la couverture du SCR et du MCR sont décrites dans le rapport EIRS.

5-6 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « Gestion du capital ».

ANNEXES

S.02.01.02

Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisitions différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0K€
Actifs d'impôts différés	R0040	776K€
Excédent du régime de retraite	R0050	0K€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 072K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	77 506K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3K€
<i>Actions</i>	R0100	1 071K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	0K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 071K€
<i>Obligations</i>	R0130	12 530K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	4 806K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	7 624K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	100K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	0K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	60 179K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	3 723K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	0K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	0K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0K€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	142K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	122K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	0K€
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	122K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	20K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	0K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	20K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 261K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	460K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0K€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	890K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	219K€
Total de l'actif	R0500	82 325K€

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	12 274K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0K€
Meilleure estimation	R0540	0K€
Marge de risque	R0550	0K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	12 274K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0K€
Meilleure estimation	R0580	10 826K€
Marge de risque	R0590	1 448K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	153K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0K€
Meilleure estimation	R0630	0K€
Marge de risque	R0640	0K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	153K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0K€
Meilleure estimation	R0670	92K€
Marge de risque	R0680	61K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	0K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0K€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	886K€
Provisions pour retraite	R0760	261K€
Dépôts des réassureurs	R0770	0K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 098K€
Produits dérivés	R0790	0K€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 435K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	101K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 130K€
Passifs subordonnés	R0850	0K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0K€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2K€
Total du passif	R0900	23 340K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	58 985K€

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie			Total
	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé		
		C0240	C0250	
Primes émises				
Brut	R1410	281K€	110K€	391K€
Part des réassureurs	R1420	166K€	64K€	230K€
Net	R1500	115K€	46K€	161K€
Primes acquises				
Brut	R1510	338K€	131K€	470K€
Part des réassureurs	R1520	194K€	75K€	269K€
Net	R1600	144K€	56K€	201K€
Charge des sinistres				
Brut	R1610	168K€	0K€	168K€
Part des réassureurs	R1620	30K€	0K€	30K€
Net	R1700	139K€	0K€	139K€
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710	0K€	0K€	0K€
Part des réassureurs	R1720	0K€	0K€	0K€
Net	R1800	0K€	0K€	0K€
Dépenses engagées	R1900	-18K€	-13K€	-31K€
Autres dépenses	R2500			31K€
Total des dépenses	R2600			0K€

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	Total (santé similaire à la vie)
		C0060	Contrats sans options ni garanties C0070		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0K€		0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0K€		0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030		92K€	92K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		20K€	20K€	0K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		72K€	72K€	0K€
Marge de risque	R0100	61K€		61K€	0K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0K€		0K€	0K€
Meilleure estimation	R0120		0K€	0K€	0K€
Marge de risque	R0130	0K€		0K€	0K€
Provisions techniques — Total	R0200	153K€		153K€	0K€

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Cte et réassurance proportionnelle		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	-1 037K€	-78K€	-1 115K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-22K€	-67K€	-89K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 015K€	-12K€	-1 027K€
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	11 494K€	448K€	11 941K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0K€	210K€	210K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 494K€	237K€	11 731K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	10 456K€	370K€	10 826K€
Total meilleure estimation — net	R0270	10 478K€	226K€	10 704K€
Marge de risque	R0280	1 310K€	138K€	1 448K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation	R0300	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	R0310	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques — Total				
Provisions techniques — Total	R0320	11 766K€	508K€	12 274K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-22K€	144K€	122K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	11 788K€	364K€	12 152K€

Mieux estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(Valeur absolue)

Précédentes	Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
RO100		CD200	CD210	CD220	CD230	CD240	CD250	CD260	CD270	CD280	CD290	CD300	OK€
N-9		OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€
N-8		OK€	OK€	OK€	OK€	3K€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€
N-7		OK€	OK€	OK€	1,2K€	1K€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€	OK€
N-6		OK€	OK€	2,6K€	9K€	OK€	OK€						
N-5		OK€	6 565K€	5K€	OK€	OK€							
N-4		6 565K€	6 605K€	OK€	OK€								
N-3		6 605K€	6 720K€	OK€	OK€								
N-2		6 720K€	6 921K€	OK€	OK€								
N-1		6 921K€	198K€	OK€	OK€								
N		7 802K€											201K€
													7 855K€
	Total												8 055K€

S.23.01.01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
	CO010	CO020	CO030	CO040	CO050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (bout des actions propres)	RO010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	RO020	0K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutual	RO040	0K€			
Comptes mutualistes subordonnés	RO050	400K€			
Fonds excédentaires	RO070	0K€	0K€	0K€	0K€
Actions de préférence	RO090	0K€	0K€	0K€	0K€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	RO110	0K€	0K€	0K€	0K€
Réserves de réconciliation	RO130	58 585K€			
Passifs subordonnés	RO140	0K€	0K€	0K€	0K€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	RO180	0K€	0K€	0K€	0K€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité II	RO220	0K€			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	RO230	0K€	0K€	0K€	0K€
Total fonds propres de base après déductions	RO290	58 985K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelé sur demande	RO310	0K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande	RO320	0K€			
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	RO330	0K€			
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	RO340	0K€			
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	RO350	0K€			
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	RO360	0K€			
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	RO370	0K€			
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	RO380	0K€			
Autres fonds propres auxiliaires	RO400	0K€			
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	RO500	58 985K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	RO510	58 985K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	RO540	58 985K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	RO550	58 985K€	0K€	0K€	0K€
Capital de solvabilité requis	RO580	25 124K€			
Minimum de capital requis	RO600	6 281K€			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	RO620	234,77%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	RO640	939,10%			
Réserve de réconciliation	CO060				
Excédent d'actif sur passif	RO700	58 985K€			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	RO710	0K€			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	RO720	0K€			
Autres éléments de fonds propres de base	RO730	400K€			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et à aux fonds canfor	RO740	0K€			
Réserve de réconciliation	RO760	58 585K€			
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP) — activités vie	RO770	172K€			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP) — activités non-vie	RO780	0K€			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP)	RO790	172K€			

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	9 677K€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	564K€	
Risque de souscription en vie	R0030	218K€	Risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	18 056K€	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0K€	
Diversification	R0060	-5 750K€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0K€	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	22 767K€	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 679K€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0K€
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-322K€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0K€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	25 124K€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0K€
Capital de solvabilité requis	R0220	25 124K€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis de base (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription Vie	R0030	
Risque de souscription Health	R0040	
Risque de souscription Non-vie	R0050	

S.25.01.21.04

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approach based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	-322K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-322K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0K€
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	6 873K€

S.28.02.01

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat		Résultat	
	MCR _(N,NE)		MCR _(V,LE)	
	C0010	C0020		
R0010	4 653K€	0K€		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	10 478K€	87 436K€	0K€	0K€
R0030	226K€	248K€	0K€	0K€
R0040	0K€	0K€	0K€	0K€
R0050	0K€	0K€	0K€	0K€
R0060	0K€	0K€	0K€	0K€
R0070	0K€	0K€	0K€	0K€
R0080	0K€	0K€	0K€	0K€
R0090	0K€	0K€	0K€	0K€
R0100	0K€	0K€	0K€	0K€
R0110	0K€	0K€	0K€	0K€
R0120	0K€	0K€	0K€	0K€
R0130	0K€	0K€	0K€	0K€
R0140	0K€	0K€	0K€	0K€
R0150	0K€	0K€	0K€	0K€
R0160	0K€	0K€	0K€	0K€
R0170	0K€	0K€	0K€	0K€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat		Résultat	
	MCR _(N,NE)		MCR _(V,LE)	
	C0070	C0080		
R0200	0K€	47K€		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0K€		0K€	
R0220	0K€		0K€	
R0230	0K€		0K€	
R0240	0K€		72K€	
R0250		0K€		65 342K€

Calcul du MCR global

MCR linéaire		C0130	
Capital de solvabilité requis	R0300	4 700K€	
Plafond du MCR	R0310	25 124K€	
Plancher du MCR	R0320	11 306K€	
MCR combiné	R0330	6 281K€	
Seuil plancher absolu du MCR	R0340	6 281K€	
	R0350	3 700K€	
		C0130	
Minimum de capital requis	R0400	6 281K€	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	C0140	C0150		
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 653K€	47K€	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	24 872K€	253K€	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	11 192K€	114K€	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	6 218K€	63K€	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	6 218K€	63K€	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500K€	3 700K€	
Montant notionnel du MCR	R0560	6 218K€	3 700K€	



Une mutuelle au
service de tous :
**pourquoi
aller ailleurs ?**